

Saint-Agathon

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Août 2013

NUMERO

64



URBANISME
Lotissement de
Kerauter



MEDIATHEQUE
Le site est lancé !



RÉSIDENCE
Beau Chêne





Sommaire

- 03. Le mot du maire
- 04. Commission urbanisme et voirie
- 06. Commission Finances
- 07. Affaires scolaires
- 08. Vie des écoles
- 10. CCAS
- 11. Kermesse
- 12. Residence Beau Chêne
- 14. Nouvelle salle culturelle
- 15. Associations
- 23. Vie de la communes
- 24. Infos mairies

NUMÉROS utiles

- **Pharmacien**
Sébastien Chéret, Tél. : 02 96 44 98 78
Un service de pharmacie de garde est organisé à partir de 19h30, le soir.
Les dimanches et jours fériés s'adresser à la gendarmerie de Guingamp
- **Infirmières**
Claudine Guéguen, Tél. : 02 96 44 98 56
Magalie Moisan, Tél. : 06 76 66 52 36
- **Médecin**
Dr. Denis Savidan, Tél. : 02 96 44 70 45
- **Kiné**
Audrey Fore, Tél. : 02 96 43 50 16

Dépot légal : Août 2013

Ce bulletin a été réalisé par la commission communication de Saint-Agathon.

Responsable : Alain Castrec

Membres : Sylvie Le Gallic, Laurence Le Breton, Noëlla Bertrand, Anne Marie Pasquiet, Pierrick Heurtault, Sylvia Guelou.

Photos : Mairie

Mise en page et impression :  roudenngrafik GUINGAMP 02 96 119 700

OUVERTURE de la mairie au public

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Tél. : 02 96 44 95 91

Fax : 02 96 44 98 68

E-mail : mairiesaintagathon@wanadoo.fr

Site : www.ville-saintagathon.fr

BIBLIOTHÈQUE municipale

Tél : 02 96 44 72 53

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h30 - 19h

Mercredi : 15h - 19h

Vendredi : 15h30 - 19h

Samedi : 9h - 12h

14h - 17h

LA POSTE communale

Agence postale

Ouverture

Du lundi au samedi de 9h à 12h.

PERMANENCE des élus

- **Lucien Mercier, Maire,**
Lundi au vendredi de 10h à 12h
- **Elisabeth Puillandre, 1^{ère} Adjointe**
Finances, personnel, vie publique.
Sur rendez-vous.
- **Thierry Le Guenic, 2^e Adjoint,**
Responsable urbanisme, voirie, travaux.
Jeudi de 15h à 17h
- **Aimé Robin, conseiller délégué**
Environnement et agriculture, cadre de vie.
- **Alain Castrec, 3^e Adjoint**
Communication, culture.
- **Lionel Bihannic, 4^e Adjoint**
Responsable des bâtiments communaux, des espaces verts et du cadre de vie.
Vendredi de 13h30 à 15h
- **Isabelle Delemer, 5^e Adjointe**
Responsable des affaires sociales.
Mercredi matin
- **Anne Marie Pasquiet, conseillère déléguée**
Affaires scolaires. Sur rendez-vous.

Une permanence est assurée tous les samedis de 10h à 12h soit par le maire, soit par un adjoint.



Ce bulletin est imprimé sur papier recyclé et dans le respect de l'environnement



Réforme Territoriale :

Les élus de Saint-Agathon se sont prononcés contre la proposition de fusion des communautés de communes de Belle Isle en Terre, Bourbriac, Bégard, Pontrieux et Guingamp.

Pour se remettre dans le contexte, il s'agit à l'origine d'une prospective de M. Le Préfet qui souhaitait cette fusion dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, à l'occasion de la réforme territoriale du 16 décembre 2010. Les élus des communes de Guingamp Communauté ont été appelés à se prononcer pour le 12 décembre 2012. Le résultat de cette consultation a été clair : cinq communes sur six se sont opposées à cette fusion dont Guingamp et Saint-Agathon qui ont souhaité étendre ce périmètre à l'échelle du Pays de Guingamp.

Nous aurions pu en rester là et porter la réflexion à étendre ce périmètre aux communautés de Commune de Lanvollon-Plouha et Leff-Communauté.

Pour autant, les élus départementaux, faisant fi de la décision des conseils municipaux, ont sollicité M. le Préfet afin de relancer la consultation sur ce même périmètre.

Pour justifier cette demande, ils se sont basés sur l'inventaire effectué, par groupes de travail, recensant les avantages et inconvénients de ce regroupement. Ainsi ce diagnostic a mis en évidence une diversité dans les compétences exercées par chaque communauté de communes. Mais surtout, il fut l'occasion de réaliser la prospective financière en cas de fusion, qui, de prometteuse (3 millions d'Euros par an de dotations de l'état ont été

évoqués à titre incitatif) s'est révélée « minimaliste » (162 000 € pourraient venir alimenter la trésorerie de cette nouvelle EPCI). Cet écart résulte d'un contexte national qui ne permet pas d'en espérer plus puisque les collectivités sont appelées à participer à l'effort national de réduction de la dette.

Egalement, par ce vote unanime (minorité comprise), des élus de Saint-Agathon, contre ce projet de fusion, s'inscrivait en filigrane le refus de la « commune nouvelle ». Car l'objectif final est bien de parvenir à évoluer, à terme, vers une communauté d'agglomération. Cette possibilité n'est envisageable, qu'avec une ville de plus de 15 000 habitants. La « commune nouvelle » se substituerait à Guingamp Communauté et aux 5 communes, faisant de ces dernières des mairies annexes... sans budget, les privant de moyens pour remplir leur mission de service de proximité et du lien social auquel elles sont attachées.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons pleinement dans la dynamique de Guingamp Communauté comme en attestent ses compétences qui ont évolué durant ce mandat, ses nombreux et structurants projets dont le pôle jeunesse, le foyer des jeunes travailleurs, la future ressourcerie (repoussée pour des raisons financières), le Pôle Multimodal de la gare de Guingamp, et les différentes zones commerciales, artisanales et industrielles. ■

Concernant la vie communale, les projets avancent et se poursuivent :

La salle culturelle est aujourd'hui « hors d'eau » et nous espérons une réception des travaux en février pour pouvoir lancer l'activité de cet outil culturel attendu par de nombreuses associations. Ainsi pour faire vivre cette salle, le recrutement d'un(e) animateur(ice) culturel(le) est en cours. Cependant sa mission comportera une partie logistique et de soutien auprès des associations dans le but d'animer la commune.

En attendant la fin des travaux de la salle culturelle et la date de démarrage pour la place de l'ancienne mairie, nous serons confrontés à une pénurie de locaux. Des solutions sont actuellement à l'étude et envisagées. Nous ne manquerons pas de faire des propositions après la rentrée.

Bonnes vacances à tous

→ **Votre Maire,**
Lucien MERCIER

Projet d'urbanisme

Le nouveau projet d'aménagement et de développement durable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est un document introduit par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et a pour fonction exclusive de présenter le projet communal pour les années à venir. Il constitue un cadre de référence et de cohérence de la politique communale d'aménagement. Les orientations qu'il définit doivent répondre aux objectifs et principes énoncés dans le Code de l'Urbanisme pour se traduire ensuite au niveau du règlement littéral et du document graphique du Plan Local d'Urbanisme. Le PADD définit entre

autres les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. De plus, il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, les équipements commerciaux, le développement économique et les loisirs, tout en fixant des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Mais le PADD doit également prendre en compte les

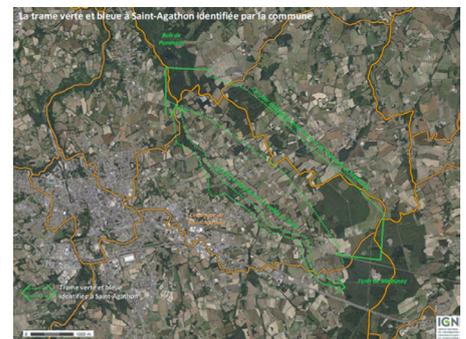
thématiques complémentaires énoncées par le Code de l'Urbanisme depuis l'entrée en vigueur de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle II). Ces compléments ont pour objectifs de renforcer la prise en compte du développement durable dans les documents d'urbanisme et de mieux coordonner les politiques en matière d'habitat, de déplacement, de préservation de l'environnement et du climat. C'est à ce titre que le PADD a dû faire l'objet d'un nouveau débat en conseil municipal le 10 juillet dernier. ■

Contexte législatif

La mise en place de la trame verte (espaces naturels, bois, bocage, bandes enherbées le long des cours d'eau et étangs, etc.) et bleue (cours d'eau et zones humides) est un des objectifs de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle II).

Elles visent à maintenir et à reconstituer un

maillage des différents espaces naturels sur le territoire pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. Elles contribuent ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc. ■



Contexte local

La commune de Saint-Agathon offre un territoire où la trame bocagère présente un maillage dense et régulièrement réparti. Les surfaces boisées sont importantes, notamment dans la moitié Nord et Est du territoire (présence de la forêt du Malaunay). De même, les cours d'eau, vallées et zones humides, constituent un réseau de continuités écologiques intéressant. La localisation des zones humides et cours d'eau est aujourd'hui connue suite à la réalisation d'un inventaire exhaustif réalisé le SMEGA afin de mettre le futur P.L.U. en cohérence avec les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne approuvé fin 2009. Cet

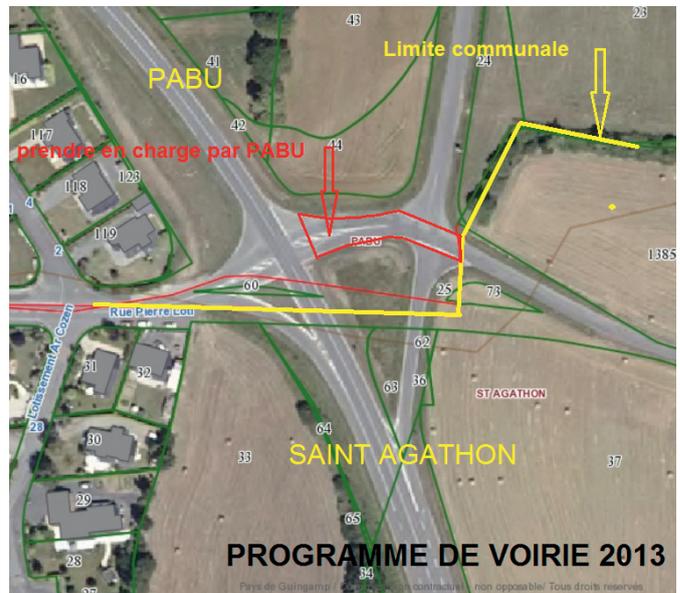
inventaire vise à assurer la protection de ces espaces reconnus pour leur rôle dans la biodiversité, la qualité de l'eau et la régulation hydraulique. En articulation avec les communes voisines, deux corridors écologiques forment la trame verte et bleue Saint Agathonnaise. Il s'agit du corridor écologique reliant les bois de Pommerit-le-Vicomte et la forêt de Malaunay et du corridor écologique de la vallée du Frouit. Ils sont constitués d'une mosaïque de bois et parcelles agricoles, à dominante humide. Aujourd'hui, on y constate de nombreux déplacements de la faune locale, et notamment de grands animaux (bécasses, chevreuils, sangliers, renards) entre ces deux bois. Ces observations traduisent le bon état

des continuités écologiques à une échelle plus large que la commune. La protection de ces espaces dans le PLU sera assurée par un zonage naturel ou agricole au règlement graphique pour éviter leur destruction par l'urbanisation. Le bocage et les boisements intéressants seront protégés par un classement ou repérage au titre de la loi Paysage dont les dispositions sont une protection plus souple que l'Espace Boisé Classé car elle permet une évolution du paysage, importante pour le bon fonctionnement de l'activité agricole. Elle permet de soumettre tout projet de destruction définitive d'un élément repéré à autorisation préalable délivrée par la mairie et d'envisager des mesures compensatoires. ■

Programme de Voirie 2013

Une enveloppe de 50 000 € est inscrite au budget de cette année pour la rénovation des routes de la commune.

La commission voirie a prévu de réaliser cette année un tapis d'enrobé sur l'aire de stationnement en face de la résidence Beau Chêne et de terminer la voie communale N°5 entre le Cozen et la RD 9. La partie terminale de cette dernière (photo) sera financée par PABU qui a donné son accord pour prendre à sa charge la part qui lui revient. Les travaux seront réalisés à la rentrée par l'entreprise EUROVIA de GRACES qui a été retenue par la commune pour la réalisation des travaux. ■



Rue du Stade

La première tranche des travaux d'effacement des réseaux de la rue du Stade doit se terminer prochainement. La deuxième tranche est programmée cette année et devrait commencer dans la foulée. Une enveloppe de 76000 € est inscrite au budget 2013 pour la réalisation de ces travaux.

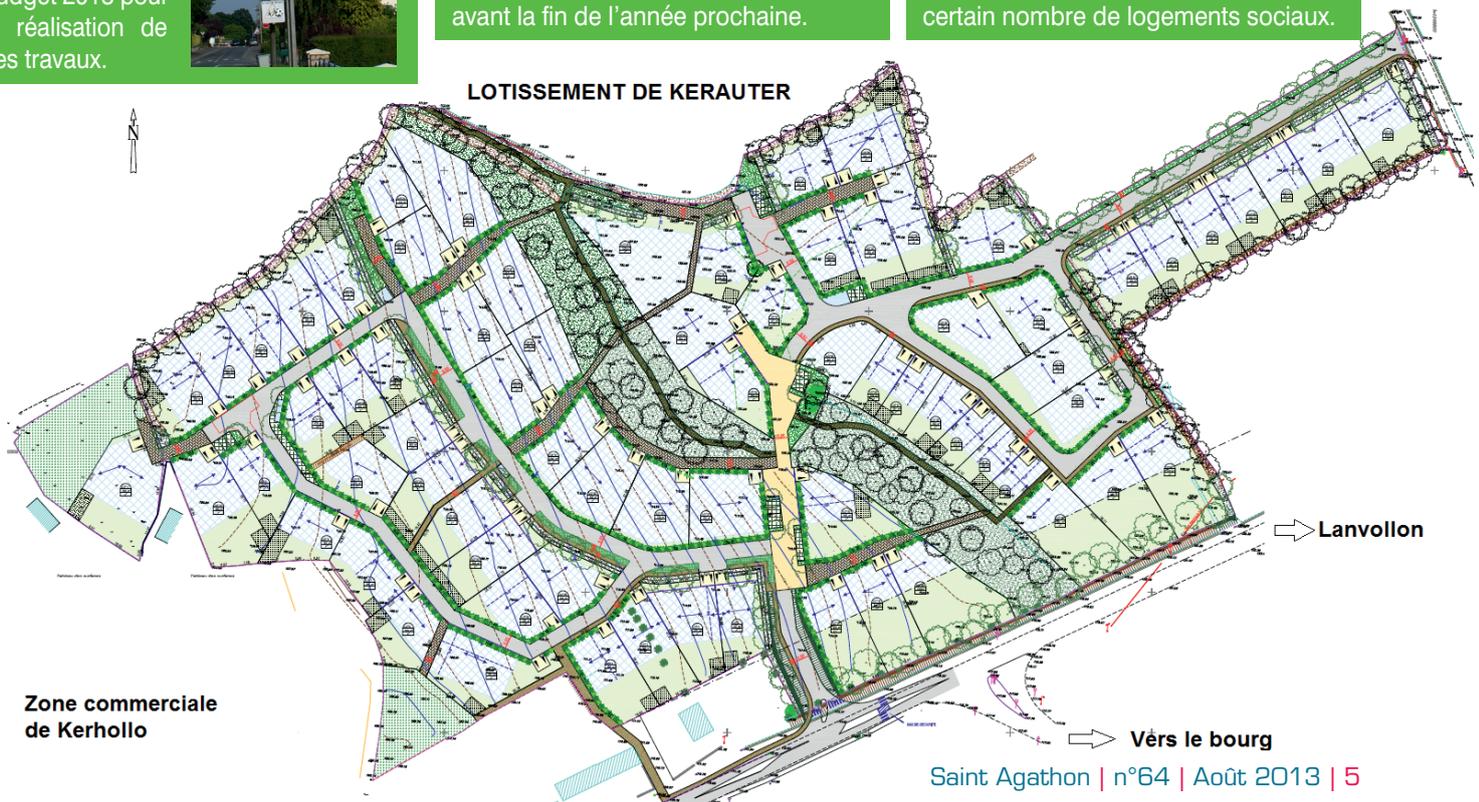


Lotissement de la Source

Les travaux de viabilisation du lotissement de la Source vont commencer en septembre de cette année. L'entreprise PAILLARDON a été retenue par la commune pour réaliser les travaux dont le montant total s'élève à 242 155,20€HT. En ce qui concerne la réalisation des logements sociaux prévus dans le cadre de cette opération, la commune a retenu Guingamp Habitat qui espère les mettre à disposition avant la fin de l'année prochaine.

Lotissement de Kerauter

Un nouveau lotissement de 70 lots et porté par un promoteur privé devrait voir le jour l'année prochaine dans le secteur de Kerauter près de la zone commerciale de Kerhollo. Le permis d'aménager a été déposé en mairie au mois de juin et prévoit la réalisation de cette opération en plusieurs tranches. Ce projet a été établi en concertation avec la mairie et remplit les objectifs du Plan Local de l'Habitat qui fixe un certain nombre de logements sociaux.



Budget 2013

FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général évoluent du fait des mises en service des nouveaux bâtiments communaux : accueil périscolaire, bibliothèque et des augmentations des charges diverses.

Les charges de personnel augmentent pour tenir compte de création de poste pour l'organisation des nouveaux

rythmes scolaires, un chargé de mission partagé va travailler sur ce dossier en mutualisation avec les quatre autres communes de la communauté qui partiront en 2014.

Le poste d'animation culturelle va être mis en place en 2013 ainsi serons-nous opérationnels pour l'ouverture de la salle culturelle.

Le nouvel emprunt souscrit augmente les intérêts à payer. ■

Les grands projets du mandat voient le jour. Après cinq ans de travail, les chantiers se poursuivent. Il faut les financer et faire vivre ces nouveaux équipements. Le budget 2013 est un acte de mise en œuvre des décisions des années qui viennent de s'écouler

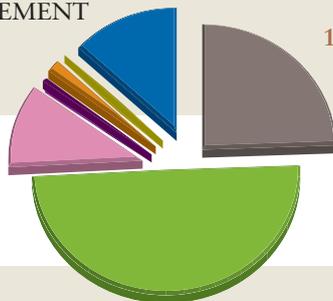
Les recettes sont stables et permettent de faire face aux dépenses.

DEPENSES

- CHARGES CARACTERE GENERAL
- CHARGES PERSONNEL
- AUTRES CHARGES GESTION COURANTES
- ATTENUATIONS PRODUITS
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS
- DEPENSES IMPREVUES FONCT.
- VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT

	CA 2012	BP 2013
CHARGES CARACTERE GENERAL	351 903,39 €	449 405,00 €
CHARGES PERSONNEL	711 763,93 €	753 200,00 €
AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	155 257,48 €	140 400,00 €
ATTENUATIONS PRODUITS	3 337,00 €	43 500,00 €
CHARGES FINANCIERES	23 398,85 €	72 000,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2,80 €	2 600,00 €
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	186 142,42 €	24 088,40 €
DEPENSES IMPREVUES FONCT.	0,00 €	4 000,00 €
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	880 463,33 €
TOTAL	1 431 805,87 €	2 369 656,73 €

CA 2012



BP 2013

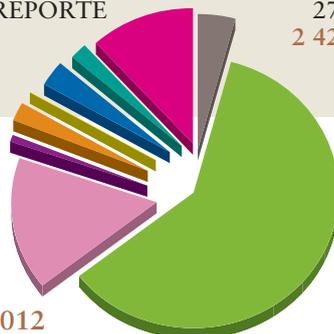


RECETTES

- PRODUITS DE SERVICE
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE
- ATTENUATION CHARGES
- PRODUITS FINANCIERS
- PRODUITS EXCEPTIONNELS
- OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS
- EXCEDENT ANTERIEUR FONCT REPORTE

	CA 2012	BP 2013
PRODUITS DE SERVICE	102 504,01 €	94 280,00 €
IMPOTS ET TAXES	1 463 238,80 €	1 493 454,00 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	383 868,21 €	376 995,00 €
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	20 600,83 €	19 200,00 €
ATTENUATION CHARGES	54 529,00 €	20 000,00 €
PRODUITS FINANCIERS	3,26 €	0,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	76 404,73 €	1 600,00 €
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	45 324,57 €	0,00 €
EXCEDENT ANTERIEUR FONCT REPORTE	279 851,91 €	364 127,73 €
TOTAL	2 426 325,32 €	2 369 656,73 €

CA 2012



BP 2013



La commune de St AGATHON a une capacité d'autofinancement brute qui se maintient à un niveau élevé pour la strate de commune dans laquelle elle se situe.

DÉTAIL DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES BP 2013 : 3 969 768,12 €

Immobilisations corporelles (révision POS, frais études) :	35 000 €
Subventions équipement versées (SDE) :	95 000 €
Immobilisations corporelles (terrains, matériel inform., mobilier...) :	81 000 €
Immobilisations en cours (sauf opérations) :	7 000 €
Boulangerie :	5 000 €
Aménag.rue mét.neuve :	5 000 €
Vestiaires foot :	5 000 €
Accueil périscolaire :	30 000 €
Aménagement liaisons douces :	70 000 €

Ecoles :	18 000 €
Services techniques :	7 500 €
Salle multifonctions :	2 170 000 €
Voirie 2006 (rues F.Wenn et Nazareth) :	250 €
Logements rue du Stade :	5 000 €
Eglise :	8 000 €
Mairie :	5 000 €
Extension Bibliothèque :	14 200 €
Restaurant scolaire :	8 000 €
7 logements rue du Stade :	34 000 €
Aménagement place de la Mairie :	57 000 €
Maison des associations :	360 000 €

Travaux avenue du Goëlo :	5 000 €
Voirie 2012 :	8 200 €
Mise aux normes accessibilité :	35 000 €
Opération 49 - Voirie 2013 :	50 000 €
Opération 50 - Voirie suite à effacement réseaux :	20 000 €
Emprunts (remboursement) :	173 000 €
Autres immobilisations financières (lotiss. La Source) :	480 000 €
Dépenses imprévues :	6 000 €
Opérations patrimoniales (intégration d'études) :	19 176,40 €
Déficit d'investissement reporté :	153 441,72 €

RECETTES BP 2013 : 3 969 768,12 €

Subventions reçues :	252 000 €
Emprunts (à contracter) :	2 047 619,27 €
Dotat°, fonds divers et réserves (FCTVA, excédent capitalisé) :	736 420,72 €
Virement de la section de fonctionnement :	880 463,33 €
Opérat° d'ordre (amortissem., sortie terrain lotissement) :	24 088,40 €
Opérations patrimoniales (intégration d'études) :	19 176,40 €
Produits de cessions :	10 000 €

La Ribambelle

L'année scolaire 2012-2013 est terminée et cette année encore elle a été riche en activités.



Nous avons pu diversifier nos ateliers grâce à notre budget qui a été plus conséquent.

De nouvelles activités ont vu le jour comme, les bracelets en perles de rocaïlle, un atelier tricot, le quilting (papier enroulé). Les enfants ont pu s'initier à toutes ces nouvelles pratiques.

Une bonne participation aussi pour

l'activité échecs qui s'est déroulée tout au long de l'année. Une trentaine d'enfants se sont inscrits.

En fin d'année nous constatons une fréquentation plus importante des moins de 6 ans, matin et soir (entre 18 et 22).

Pour clôturer cette année, la ribambelle organisera une partie de pêche à la ligne.

Et c'est sur cette note de bonne humeur

que nous clôturerons la fin de l'année en attendant la rentrée prochaine où les quatre animatrices accueilleront les enfants de la Ribambelle pour de nouvelles activités. ■

TOUTE L'ÉQUIPE DE LA
RIBAMBELLE VOUS SOUHAITE DE
BONNES VACANCES.



Ecole maternelle

Depuis le mois de Janvier, les élèves ont participé à deux spectacles : le premier AQUALO et le second sur le tri des déchets.

Au mois de juin a eu lieu la sortie scolaire à l'aquarium de Trégastel. Durant cette journée, les classes de Petite Section et Moyenne Section ont visité l'aquarium le matin pendant que la classe de Grande Section participait aux activités sur la plage (découverte du monde marin, recherche des animaux et plantes de mer). Après le pique nique, nous avons inversé les groupes. ■



Spectacle Aqualo



Tri des déchets



Sortie à Trégastel

Le site de la Médiathèque

Ça y est il est lancé !

Plusieurs façons d'y accéder :

- Taper dans Google [mediatheque saintagathon](http://mediatheque.saintagathon)
- Ajouter dans ses favoris : <http://mediatheque.saintagathon.fr>

Consulter les horaires ? C'est en page d'accueil ; là aussi seront notées les fermetures exceptionnelles ou temporaires.

Un défilant avec les dernières actualités de la bibliothèque ou de l'espace multimédia permet d'avoir un coup d'œil rapide sur ce qui se passe. Avec Lire la Suite vous lisez l'article en entier.

L'onglet « Infos pratique » vous donne le règlement et les conditions d'emprunts. L'onglet « Espace multimédia » développe tout ce qu'on peut y faire.

Sous l'onglet « Animations » toute l'actualité des concours, expositions, événements divers.

Dans l'onglet « Nouveautés » qui suit apparaîtront justement certains livres ou

vidéos marquantes avec le commentaire que nous inspire l'œuvre.

Et tout à fait sur la droite, l'énigmatique onglet « OPAC » qui vous ouvre l'intégralité du catalogue de la bibliothèque.

Vous pouvez vous connecter à votre

espace personnalisé pour suivre vos prêts en cours, réserver un ouvrage.

Une mention particulière pour l'onglet « Mes alertes » : n'hésitez pas à le visiter c'est là qu'apparaissent la liste et les fiches des toutes dernières nouveautés rentrées dans le catalogue.

La Médiathèque de Saint-Agathon

- Accueil
- Infos pratiques
- L'espace multimédia
- Les animations
- Nouveautés
- OPAC

Actualités

Des planchettes et des colliers pour la Fête des Mères

[Lire la suite](#)

[retrouvez toute l'actualité](#)

Les Horaires d'ouverture

mardi de 16 H 30 à 19 H
 mercredi de 9H45 à 12H00 et de 15 H à 19 H
 vendredi de 16 H 30 à 19 H
 samedi de 9 H 00 à 12 H 00 et 14H à 17H
OUVERT JUILLET / AOUT
 Notre téléphone : 02 96 44 72 53

Ecole élémentaire

L'année scolaire s'est terminée avec des sorties sportives au grand air pour toutes les classes de l'école : Natacourse pour les CP-CE1-CE2, kayak pour les CM1 et aviron pour les CM2.



Sortie kayak pour les CM1



Sortie à Guerlédan pour les CE2.

Toutes les classes ont également participé au projet Ecole et cinéma ainsi qu'au Prix des incorruptibles (prix de littérature national) qui s'est finalisé par un vote à la bibliothèque au mois de mai. L'équipe enseignante remercie l'association de parents d'élèves et la municipalité qui nous permettent financièrement de réaliser ces projets.

La fin de l'année annonce également le départ et l'arrivée de nouveaux enseignants. Suite au retour du congé maternité de Mme Chochon, M. Corvez est retourné poursuivre ses remplacements dans d'autres écoles. Mme Ollivier ne sera pas non plus

présente à Saint-Agathon à la rentrée prochaine car elle a été nommée sur un autre poste. Elle sera remplacée par Michaël Delahais. Mmes Moisan, Chochon et Landais restent dans l'école, quant à Mme Bossier elle conserve ses fonctions de directrice mais ne sera présente qu'une partie de l'année car elle attend un heureux événement.

Pour la rentrée prochaine les effectifs sont stables (autour de 120 élèves) mais certaines classes s'annonçant beaucoup plus chargées que d'autres, nous réfléchissons à la possibilité d'un ou de plusieurs doubles niveaux.

Pour l'année 2013/2014 nous réfléchissons à la mise en place d'un projet commun à toute l'école. Une réflexion devrait également être menée en partenariat avec la municipalité et les parents d'élèves autour de la réforme des rythmes scolaires.

Nous tenons à remercier les services techniques pour leur disponibilité et leur professionnalisme face à nos multiples demandes.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances à tous et une bonne continuation à tous les élèves qui rentrent au collège. ■



L'équipe enseignante 2012/2013



6 mois de travaux divers

L'aide alimentaire,

bien sûr, en partenariat avec le centre d'aide alimentaire, se poursuit avec 15 familles aidées pour un total de 42 personnes.

Une famille bénéficiera cette année de l'aide aux vacances d'été en partenariat avec le centre social et le CCAS de Guingamp.



Le CCAS a financé les interventions de Jean-Marc Edet animateur nature.

Tout d'abord une animation a concerné l'installation de toilettes sèches en général, tant à la maison qu'au jardin. L'association Le Jardin Au Bout du Chemin a donc bénéficié de cette information pour installer ce système aux jardins partagés de St Agathon.

Au printemps, les portes ouvertes du 2 juin ont permis à des visiteurs de bénéficier de ses conseils de jardinier avisé surtout en matière de jardinage au naturel. Et la dernière animation a concerné la préparation de l'été au jardin (le 28 juin).

Conférence information

À l'automne, le CCAS organisera une conférence information sur les activités de JALMALV (Jusqu' À La Mort Accompagner La Vie).

L'association, née il y a une trentaine d'années à GRENOBLE, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1993. Elle s'inscrit dans une démarche de soins palliatifs, accompagnement des malades en fin de vie et des personnes en deuil. Sur la commune de Guingamp, l'association (5 bénévoles) est en lien avec le centre hospitalier (le service pneumologie qui possède 10 lits en soins palliatifs) et le réseau Accompagné.

FÉDÉRATION JALMALV
132 Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Tél. 01.40.35.17.42
Fax 01.40.35.14.05
federation.jalmalv@wanadoo.fr
www.jalmalv.fr

JALMALV Côtes d'Armor
Accompagnement de Fin de vie et de Deuil
6, rue Honoré de Balzac
22000 SAINT BRIEUC
Tél : 02.96.60.89.59
jalmalv22@orange.fr

JALMALV dans votre région

FÉDÉRATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 24 MARS 2002

2 nouvelles associations ont été accueillies au sein des réunions du CCAS en avril et en juin.

La Maisons des familles basée à St Briec a ouvert ses portes dans l'enceinte du centre hospitalier de ST-BRIEUC en septembre 2011 après que l'Association a été créée en 2002.

C'est un lieu d'accueil et de séjour pour les familles de patients hospitalisés dans l'agglomération de SAINT-BRIEUC (cliniques ou hôpitaux). La maison des familles dispose de 7 chambres et 2 studios qui permettent d'accueillir 20 personnes. Une équipe de 69 bénévoles se relaient pour assurer les permanences et l'accueil des résidents 7 jours sur 7.



ALMA France, association Loi 1901, a été créée en 1994 à GRENOBLE pour dénoncer les maltraitances envers les personnes vulnérables, personnes âgées et/ou handicapées. Un numéro national, le 3977, qui s'adresse aux particuliers et aux professionnels, a été lancé en 2008 ; il est géré par HABEO (Handicap – Age – Bienveillance – Ecoute – Orientation)

En Bretagne, il y a 2 centres d'écoute ALMA : 1 en Côtes d'Armor et l'autre dans le Finistère. Ces centres sont composés d'écouterants et de conseillers, ils sont bénévoles et sont formés par l'association.



ALLÔ MALTRAITANCE PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

C'est un jour de liesse
Pour les petits de l'école.
Ils courent à la kermesse
par un vent de paroles.

Sur une estrade en bois
Ils montrent des pas maladroits.
Des pas de danses si fins
Qu'ils ressemblent à des lutins.

Aux sons des bombardes
Des violons, des accordéons,
Les enfants entendent les bardes
Les anciens dieux des sons.

Ils jouent et gagnent toujours
Dans leur belle et grande cour.
Ils parlent de rien et rient de tout
Sautent comme des chiens fous.

Les ballons montent dans les cieux
Jaunes vifs et rouges joyeux
Et s'évaporent les larmes de l'année
Ils consolent des dictés.

Être et avoir, être ou ne pas avoir
Des conjugaisons et des accents
S'évanouissent le long du temps
Des bulles éclatent jusqu'au soir.

Que j'aime respirer
Le parfum de l'été,
L'odeur sucrée
Des belles récréés.

C'est un jour de liesse
Pour les petits de l'école
Ils courent à la kermesse
Par un vent de paroles.



Extension de la résidence

L'objectif de cette extension est essentiellement d'offrir un accompagnement personnalisé quel que soit le degré d'autonomie du résident. Ces nouvelles prestations, comme la construction, n'auront pas d'incidence sur le tarif facturé aux résidents qui reste une formule « tout compris ». Contrairement à une idée reçue, le coût à la Résidence Beau-Chêne est loin d'être le plus élevé dans le Pays de Guingamp.

Un centre de bien-être, unique dans notre région

La réussite de ce projet repose non seulement sur la qualité des prestations, mais aussi sur le professionnalisme des soixante-cinq salariés que compte la résidence.

D'autre part, le parc, ouvert à tous, réaménagé de nouveaux équipements,

se prépare à accueillir quelques animaux supplémentaires qui ne manqueront pas de surprendre les visiteurs...

L'accès s'en trouve d'ailleurs amélioré par les places de stationnement mises en place par la commune, sous l'impulsion du maire, Lucien MERCIER, ainsi que de ses collaborateurs. ■





Viviane La Page, secrétaire et David Berthelot, directeur adjoint

Historique

La Résidence Beau-Chêne fête, cette année, ses vingt-deux ans ! C'est, en effet, le 15 novembre 1991, qu'elle a ouvert, pour la première fois, ses portes. A l'origine, un projet de création d'un foyer-logement présenté à Henri EVEN, maire de Saint-Agathon, ainsi qu'à Maurice BRIAND, député de la circonscription. L'établissement, bâti sur un terrain de 4 hectares, comptait alors 75 studios et chambres. Un parc animalier ainsi qu'un plan d'eau étaient aménagés sur cet espace bordé de grands chênes centenaires, d'où le nom de Beau-Chêne...

Une première extension fut réalisée en 2009, consistant en la réalisation de vingt-quatre nouvelles chambres, d'une cafétéria et d'une buanderie-lingerie.

Actualité

Le 29 juillet 2013, une nouvelle réalisation voit le jour. Il s'agit de la construction de 18 chambres aux premier et deuxième étages, d'un centre de bien-être au rez-de-chaussée, et de nouveaux locaux techniques.

Le centre de bien-être, unique dans notre région, se compose :

- d'une cuisine à dimension familiale, conçue pour quatre à six personnes présentes,
- d'une salle d'activité physique, permettant l'utilisation d'appareils adaptés aux personnes âgées ainsi que l'organisation de cours de gymnastique douce,
- d'un salon d'esthétique, destiné aux soins du visage, soins manucure et soins pédicure,
- d'une salle SNOEZELEN, visant la stimulation multi-sensorielle contrôlée.
- d'une salle de relaxation, équipée d'un lit de flottaison, système innovant, procurant une relaxation complète du corps et de l'esprit,
- d'une salle audio-vidéo destinée soit à la diffusion de films ou documentaires sur écran géant, soit à l'écoute musicale.



Le personnel du centre de bien-être



Cerise, jument de petite taille, mascotte de la résidence

Chêne planté en mai 1991



La salle culturelle est aujourd'hui hors d'eau

Comme l'atteste la vue d'ensemble du bâtiment. Le lot gros œuvre (Entreprise Le Couillard) est pratiquement terminé et les terrassements réalisés par l'entreprise Eurovia vont bon train. Le tracé du parking côté Sud est bien défini. ■



La photo montre l'intérieur de la salle. La charpente métallique réalisée par l'entreprise Comet's supporte la toiture réalisée par Technic Etanchéité.

Les différentes entreprises sont à pied d'œuvre (Sapi, plaquistes ; Le Bohec, électriciens ; Raub, miroiterie-menuiserie extérieure ; M. Le Béhec (Espace Architecture) et M. Cléran, SCOPI, coordonnent les travaux.

TRANSPORT PUBLIC DE GUINGAMP COMMUNAUTÉ

Grâces
Guingamp
Pabu
Plouisy
Ploumagoar
Saint-Agathon

TRANSPORT GRATUIT SUR TOUT LE RÉSEAU* DU 2 au 21 SEPTEMBRE 2013

* Uniquement sur les services Axéobus et Axéophone.

Axéo Bus

Le guide du réseau de transports urbain est à retirer à la mairie.

Il comprend le plan du réseau desservant les 6 communes du territoire de Guingamp communauté
Les horaires
Les tarifs
Les conseils pour bien voyager

Les voyageurs d'Axéobus peuvent également bénéficier de cartes d'abonnements et de tarifs sociaux. Tous ces renseignements vous seront donnés à l'accueil de la mairie de votre domicile.

Sant-Eganton Budokai

Les activités continuent pendant toutes les vacances.

Le dojo de Saint-Agathon Budokai propose six activités, «toutes complémentaires les unes des autres», souligne Roland De La Morinière, instructeur et président de l'association. Il s'agit du kendo, iai-do, jo-do, naginata (escrime japonaise à la lance) ken-jutsu. +Ji -ei

Pas de chute, pas de brutalités Pour cette rentrée, de nouveaux créneaux ont été ouverts. Il s'agit du lundi, de 10h30 à 12h, pour la pratique du jo-do, le bâton de police japonais. Cet art martial, une méthode de self-défense, est souvent pratiqué par les femmes. «Nous travaillons beaucoup dans l'équilibre, il n'y a pas de chute,

ce qui convient très bien aux personnes âgées», ajoute M. De La Morinière. Le dojo est ouvert tous les jours, il est donc possible de rattraper un cours. «Les pratiquants sont répartis en différents groupes, parfois selon leur sexe, leurs aptitudes, leur discipline, leur âge, leurs connaissances», précise-t-il. La pratique est sans danger et se divise en combat et ou en technique. ■

Pratique

Les autres créneaux sont : le mardi et jeudi, de 17h30 à 21h30, jo-do, iai-do et kendo ; le mercredi, de 10h à 12h et de 17h30 à 20h30, iai-do, jo-do ; le vendredi, de 17h30 à 20h, iai-do et naginata (art martial spécifique de la femme).

Tél. 06 88 09 71 70 ou
sant.eganton.budokai@orange.fr
ou au Dojo aux heures de cours .

Pour en savoir plus le site internet :
<http://breizhdojo.blogspot.fr>



Une course minime (27 km), une course cadet (51 km) et enfin l'épreuve reine des seniors (3^e catégorie, juniors et pass open) sur 27 tours soit 91,800 Km. Ainsi Stéphane THOUEMENT, coureur local, s'est imposé devant Cyril GUINARD et Dominique LE BON ■

Vélo club

Organisé par le Vélo Club du Pays de Guingamp avec le concours de la municipalité, le 2^{ème} Grand Prix Cycliste de Saint-Agathon s'est déroulé sur un circuit sélectif de 3,4 km avec une difficulté majeure avec la côte de Palinaizou



A l'heure des récompenses en compagnie de Jean Claude ROUX (2^e en partant de la gauche), président du Vélo Club du Pays de Guingamp, organisateur de ce 2^e Grand Prix Cycliste

Art et création

L'association l'art et création a terminée sa saison sur une note créative et conviviale.



Rendez-vous à la rentrée

Permanence d'inscription à l'atelier :

le vendredi 13 sept. de 16h30 à 18h

Début des ateliers : le mardi 17 sept.

Horaire et tarifs :

- le mardi de 17h à 18h pour les enfants de 5 à 8 ans (142€)
- le mardi de 18h à 19h15 pour les enfants de 9 à 13 ans (147€)
- le vendredi de 20h à 22h pour les adultes (172€)

L'association l'art et création a terminé sa saison sur une note créative et conviviale. Cette année encore, le dynamisme des adhérents a permis à l'association de se faire connaître et reconnaître

comme un acteur incontournable du Pays de Guingamp en proposant à la fois l'exposition des réalisations de travaux effectués durant l'année, et la rencontre avec une quarantaine d'artistes. ■

Collectif pour Carlingue



C'est finalement une asso très discrète, dont tu n'as peut-être même pas entendu parler. C'est quoi, ce « Collectif pour Carlingue » ? Une carlingue, ça fait inachevé, mécanique, avionesque, marin, en chantier... C'est ça, en chantier.

Ils sont passés par là, ils ont conçu, construit des ébauches de spectacle. Ivan Mosjoukine et son collectif avant-gardiste, Rémi et son fil de fer souple, Laurent et son histoire d'escamoteur, Vital et ses chansons que tu entendas certainement un jour, Alix l'anglo-belge (si, si, ça existe!) et ses performeurs, Laura et sa troupe de flamenco, Gus le philosophe...

Circassiens, musiciens, théâtres, ils ont passé quelques jours, quelques semaines à Kerenez qu'ils ont même pensé à renommer « grange de rushes artistiques », voyez-vous ça...

Tiens, là, dernièrement, récemment, maintenant même, Émilie anime son deuxième stage de clowns à Kerenez.

C'est une asso assez discrète, mais qui fait du bruit début août. Bien sûr, comme beaucoup, tu désertes Saint-Agathon à cette période-là. Mais vois-tu, c'est la première semaine du mois d'août que ça fait du bruit ici. Pendant une semaine, des illuminés à l'âme d'artiste sont là à préparer Fest Gogeus, qui avec du théâtre, qui avec du cirque, qui avec de la musique, qui en exposant ses photos, ses dessins... Ils viennent de partout, ils sont de tous

âges... L'imagination est leur reine créatrice. Et Fest Gogeus flamboie le samedi de dix neuf trente à sept heures du mat'. Et ça, tu le rates. Viens donc, amène ton manger et ton boire, viens faire Fest Gogeus. Et si tu veux créer, viens aux REK (Rencontres Estivales de Kerenez) ! Mais attention : il faut avoir l'âme gogeus ! ■

Infos

REK 2013 : du 5 au 10 août à Kerenez.
Contact : Gégé au 02 96 44 97 50

Education et activités Canines

Le club EAC est ouvert tous les samedis de 16h à 18h et tous les dimanches de 10h à 12h.

L'activité principale est l'éducation et la sociabilisation de toutes races de chiens. C'est ainsi que nous allons du Yorkshire terrier 25 cm au garrot jusqu'au St Bernard 75 cm au garrot. L'éducation s'applique à tous les chiens et commence à 2 mois.

L'école des chiots : EAC est agréée par la société Centrale Canine pour effectuer l'éducation des chiots. Deux moniteurs sont en charge de cette activité le dimanche matin. Il n'y a pas d'âge pour commencer ; toutefois, plus

un chien est éduqué jeune, plus vite les gestes élémentaires sont acquis.

Quand les chiots savent marcher au pied, savent s'asseoir, se coucher et obéissent tant à l'absence qu'au rappel, une évaluation est faite et ces chiots débouffés passent dans la section des grands

L'éducation canine pour tous les chiens quel que soit leur âge. Il est important de continuer l'éducation et de revenir de temps au temps au Club pour un retrempage ; en effet, le chien a, volontairement, tendance à oublier

les gestes acquis, surtout s'il y a une légère contrainte.

L'attelage canin est un sport reconnu par la SCC et de nombreux chiens du Club se distinguent lors des concours au niveau national. Nous avons actuellement une dizaine de chiens à haut niveau.

L'agility, autre sport canin prend également son essor et de nombreux toutous s'entraînent dur pour espérer briller sur les terrains bretons pour commencer. ■



Les cours qui sont terminés pour la saison 2012-2013 reprennent le 24 AOUT 2013

Pratique

Cours le samedi de 16 h à 18 h et le dimanche de 10 h à 12 h.
Tous les chiens sont acceptés et éduqués.
Cotisation pour l'année 2013/2014 : 90€+ la licence SCC (12€).

RENSEIGNEMENTS : Yannick TOINEN : 02 96 44 94 01 / 06 76 56 01 04.





Le groupe des U6 de Saint-Agathon et l'équipe de Bourbriac

Ecole de foot

La saison 2012 – 2013 s'achève pour les enfants de l'école de foot de Saint-Agathon.

70 enfants répartis entre les catégories U6 et U13 ont fréquenté l'école de foot le samedi.

Un entraînement était également organisé le mercredi après-midi pour les U10 à U13.

Ils ont régulièrement participé aux plateaux ou matchs organisés dans le bassin du foot animation de

Guingamp. Ils ont terminé la saison en participant à plusieurs tournois.

La journée nationale des débutants s'est déroulée le samedi 1^{er} juin à Yffiniac pour les U7 et le samedi 8 juin à Serval pour les enfants des catégories U8 et U9.

Les inscriptions à l'école de foot se dérouleront le samedi 7 septembre. ■



Les U10 – U11 et leurs entraîneurs à l'issue de la finale du tournoi du Merzer

Jardins et grillade



Après le travail collectif d'entretien de l'espace, les adhérents se restaurent autour de grillades



Association Notre-Dame de Malaunay

L'année 2013 a encore été riche en événements et si le pardon s'est déroulé par un froid marqué plutôt digne d'un mois de janvier, la Messe du lundi de Pentecôte a été suivie par une centaine de fidèles

Acette occasion, une bannière datant de 1868 a été refaite par Marianne ALAINGUILLAUME.

Une deuxième bannière, plus importante doit également être restaurée et pour cela l'Association a besoin de subsides.

Pour mener à bien cette restauration,

au plan financier, l'Association ND de Malaunay organise en l'église de ST AGATHON LE DIMANCHE 27 OCTOBRE 2013 un concert avec le groupe TRIBAN. Ce groupe, fort d'une trentaine de musiciens, présentera son spectacle musical PECHE A ISLANDE Spectacle riche en émotions et en musique alliant les violons, cornemuses,

accordéons diatoniques, bombardes, batterie et autre guitare.

Pour prendre date et servir une bonne cause pour la conservation du patrimoine et le plaisir de voir et entendre un spectacle magnifique.. ■

→ Yannick TOINEN

Marche Nordique

C'est une année bien remplie qui s'achève avec une sortie à Bréhat le 9 juin ; nous avons parcouru l'île sur 18 kms et tout s'est bien passé malgré l'absence du soleil !

Nous avons également organisé un week-end à Trégunc (29) les 6 et 7 avril ; bonne expérience à renouveler.

Les 10, 11 et 12 avril, l'association a invité Gérard Bernabé, formateur fédéral, qui a animé des initiations

et une conférence sur le thème de la Marche Nordique.

Nous avons également participé à la Rando Froot Nature le 02 juin.

Nous serons présents au Forum des Associations qui se tiendra cette fois-ci à Ploumagoar le 07/09.

Les initiations la saison prochaine ne dureront qu'une semaine (du 16 au 22 septembre) et les marches reprendront pour tous dès le lundi 23 septembre.

Passez de bonnes vacances. ■

Rendez-vous à notre Assemblée Générale le 18/10 à 19h.



Rando Froust Nature 2013

Déjà pour commencer, il y avait un temps superbe.
Ce qui rend un randonneur plus joyeux.

90 marcheurs et adeptes de marche nordique ont arpenté les chemins de St Agathon (52 en 2012).

262 vététistes (222 en 2012) ont roulé sur les circuits de 19 à 64 km sur la commune de St Agathon mais aussi de Pabu, de Plouisy, du Merzer et de Pommerit le Vicomte.

Il y avait aussi une petite dizaine de coureurs à pied qui nous réclament de proposer un cross sans classement pour 2014.

Malgré quelques disparitions de flèches

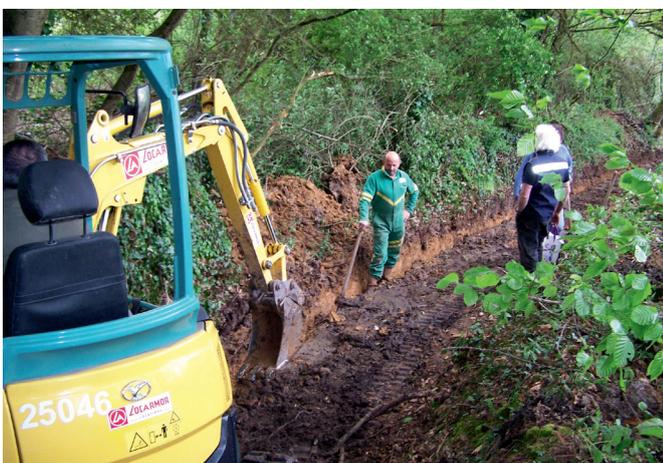
dans la nuit, les randonneurs semblaient satisfaits de cette matinée.

Les bénéficiaires de la Rando Froust Nature seront reversés à :

- L'association "Leucémie Espoir" www.leucemie-espoir.org
- L'association "François Aupetit" (Maladie Intestinale Chronique et Inflammatoire) www.afa.asso.fr

Nous constatons une montée en puissance de La Rando Froust Nature de Saint-Agathon.

Rendez vous en 2014 ! ■



les bénévoles ont entrepris un gros chantier à Rosanbourad où la pelle mécanique était indispensable pour assainir le chemin



L'équipe de Rando Froust Nature autour d'Hervé BOUTIN

Tennis ETC

La saison 2012/2013 vient à peine de se terminer, et il est déjà possible de tirer les 1^{ers} enseignements. Fort de 240 licenciés, l'ETC avait engagé cette saison 4 équipes féminines et 7 équipes masculines dans les différents championnats départementaux et régionaux. Les résultats sont conformes aux objectifs fixés en début de saison.

Equipes féminines

- **DI** : Patricia Raulo et ses partenaires ont parfaitement rempli leur contrat en assurant le maintien.
- **DII** : dans une poule difficile, le maintien n'a été obtenu qu'au terme de la dernière journée.
- **DIV** : pas de montée pour les 2 équipes évoluant à ce niveau. Compte tenu de la qualité des joueuses composant ces équipes, on peut avoir quelques regrets. Mais ce n'est que partie remise pour la saison prochaine.

Equipes masculines

- **R2** : beau parcours de l'équipe 1 pour sa 1^{ère} année à ce niveau. Elle termine 2^{nde} de son groupe derrière une impressionnante équipe de Perros.
- **DI** : l'équipe 2 pouvait prétendre à la montée en R3. De nombreuses absences n'ont pas permis que cet objectif soit atteint. Egalement en DI, l'équipe 3 emmenée par Sébastien Cadet a lutté jusqu'à la dernière journée et a renouvelé son bail à ce niveau.
- **DIII** : l'équipe 4 termine à une logique

4^{ème} place en poule de montée. Dans le même temps l'équipe 5, après un début de championnat difficile, s'est reprise et a enchaîné les victoires dans la phase retour.

- **DIV** : les équipes 6 et 7 ont réalisé une belle saison, puisqu'à mi parcours, elles postulaient à la montée. La 2^{nde} partie de saison a été moins prolifique en victoires et elles doivent se satisfaire des accessits.

Le tournoi annuel, qui s'est déroulé fin avril-début mai, a également été de bonne facture. Pas moins de 196 joueuses et joueurs se sont affrontés sur les courts de Pabu et de Saint Agathon, et dans la salle mise à disposition par le lycée Notre Dame.

Les licenciés de l'ETC se sont également mis en valeur. On retiendra les succès de Paul Le Cocquen (11-12 ans), de Bastien Cadiou (13-14 ans), de Camille Malargé (15-16 ans), de Patricia Raulo (+35 ans). En simple hommes, 3 joueurs du club ont atteint le dernier carré, le dernier mot revenant à Olivier Pichon qui remporte le tournoi pour la 2^{nde} fois.

Parallèlement, le club de Plérin a accueilli

les finales départementales individuelles. Grosse satisfaction avec le titre départemental obtenu par Ange Cottin dans la catégorie des +60 ans. Il tentera, lors des finales régionales à Dinard, de décrocher une place pour les phases finales qui se dérouleront à Roland Garros. Pour sa part, Samuel Cojean n'a pas connu la même réussite en +35 ans et a dû s'incliner en finale départementale.

Equipes jeunes

Les championnats jeunes se déroulent actuellement et ne s'achèveront que mi-juin. Les résultats obtenus jusqu'à présent laissent présager une fin de saison intéressante.

L'assemblée générale du club a eu lieu le 30 juin, et a été l'occasion de faire un bilan de la saison écoulée. Les licenciés et leur famille se sont ensuite retrouvés sur les courts de Saint Agathon pour des grillades et pour la finale du tournoi interne qui a vu la victoire de Samuel Cojean sur Guillaume Grimel. ■



Yvan ROGER (Plouha) finaliste et Olivier PICHON (ETC) vainqueur du simple hommes



Ange Cottin, président de l'ETC, les élus des communes de Saint Agathon et Pabu et Didier Robert, Conseiller Général lors de la remise des prix

Club du bon temps

Nous sommes 110 adhérents au club. Les réunions se font tous les mercredi après-midi de 14h à 18h. Il y a diverses distractions, jeux de boules, de cartes et marche.

A 16h, il y a un goûter. Au mois de février, mars, avril, septembre et octobre, nous faisons un repas à prix coûtant. En mars, un repas en l'honneur des octogénaires de l'année, en juin, un repas de fin de saison et en décembre le repas de Noël.

Tous ces repas sont servis par un traiteur avec une participation financière du club.

Toutes les fin du mois nous marquons les anniversaires en offrant une petite friandise.

Tout ceci peut être organisé grâce aux bals que nous faisons. Pour l'année 2014 ce sera :

le 6 janvier avec l'orchestre FA SI LA à Grâces,

le 2 février avec Isabelle Debarre à Bourbriac,

le 16 mars avec l'orchestre FA SI LA à Grâces,

le 26 mai avec Sylvert Burlot à Saint-Agathon,

le 6 octobre avec Jean-Pierre Rault à Bourbriac.

Nous faisons aussi une ou deux sorties, entre autre un cochon grillé à St Pol. ■



Les octogénaires du club du bon temps fêtés à l'occasion du dernier repas

Inauguration extension bibliothèque

Le projet d'extension mené par la commission patrimoine et son président Lionel BIHANNIC a augmenté la surface de la bibliothèque de 70 m².

Ce nouvel espace apporte beaucoup de clarté et une meilleure circulation entre les rayons. Ce fut l'occasion de présenter l'exposition photos graphs.



Les soirées du 15

Le 15 de chaque mois, on veille tard à Saint Agathon et le Karin's Bar résonne de notes de musique et d'éclats de voix une grande partie de la soirée.



Louis CAPART et Bernard CADIC

En effet, depuis le 15 mai se déroulent tous les 15 du mois et, quel que soit le jour les Soirées du 15. Inspirées des veillées du 22 de Tréméven, elles ont été créées à l'initiative des Amis du Printemps du Conte et de la Poésie, avec le parrainage actif des créateurs des veillées du 22 : Louis CAPART et Bernard CADIC.

C'est une véritable Auberge espagnole où chacun arrive avec sa chanson, son histoire, son poème, sa blague, son instrument de

musique pour partager ce qu'il aime, dans la simplicité et pour le plaisir de tous. C'est un partage entre tous les participants, jeunes et moins jeunes, de tous horizons, de Saint Agathon et de bien plus loin. Bien sûr, chacun a le "trac", les mains se font tremblantes, la gorge sèche, mais, une fois sur scène, tous cela est oublié ! Et si un "trou de mémoire" survient, le public aide de bon cœur celui qui a laissé filer sa note ou son mot... Bref, une bonne

ambiance, un public attentif et respectueux de l'artiste d'un soir et qui ne ménage ni ses encouragements ni ses applaudissements.

Si un 15 d'un mois prochain, vers 20h30, vous avez envie de retrouver une soirée comme au temps où il n'y avait pas la télé, laissez vous entraîner seul, ou en famille, ou avec des amis, vers le Karin's Bar. Venez jouer ou simplement écouter et applaudir, en tous cas, passer un bon moment ! ■

Fête de la musique

La fête de la musique a permis à de nombreux musiciens amateurs de s'exprimer sous les applaudissements d'un public fidèle à ce rendez-vous



Infos diverses

Déchetterie de Pont Ezer

Jours et heures d'ouverture

Hiver : (novembre à mars)
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00

Été : (avril à octobre)
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H45

Tarifs 2013

SALLE DES FÊTES

(tables pour env. 112 pers. : 15 tables x 8 pers. + 3 tables de 12 pers.
env. 100 chaises + 46 bancs) contenance : 175 pers. assises
Commune

- Apéritif ou soirée dansante : 52.50 €
- Buffet campagnard ou repas soirée : 86.85 €
- Repas midi et soir : 131.30 €
- Réunions diverses : 52.50 €
- Chauffage en option : 40.40

LOCATION DE TABLES

(retrait entre 16h et 17h le vendredi à l'atelier)

- Table de 2 mètres - 8 pers. (avec 2 bancs) : 4.70 €

Destruction des chardons

Les conséquences sont très dommageables pour les terres en cultures et plus généralement pour toutes les surfaces agricoles ou non. Concernant les terrains privés le maire peut après une mise en demeure du propriétaire faire procéder à l'échardonnage aux frais de celui-ci.



→ Ramassage de la ferraille

Il a lieu le premier lundi de chaque mois pair. Inscription à faire en Mairie.

→ Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

→ Elagage des arbres : une nécessité et parfois une obligation

Il est impératif de procéder chaque année à des opérations d'élagage des arbres situés sur la voie publique pour diverses raisons : contenir l'évolution de l'arbre, dégager des bâtiments bordant la rue, permettre la circulation des véhicules ou des piétons et empêcher les chutes de bois morts sur la voie publique. Il est de tradition d'élaguer en automne, après la chute des feuilles, quand les arbres sont au repos, mais avant qu'il ne fasse trop froid et surtout qu'il ne gèle. Il n'est peut-être donc pas encore trop tard pour procéder à l'élagage de vos arbres de manière à ce qu'ils ne débordent pas sur la rue et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques.

Si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est établie, les services de la commune pourront procéder d'office à l'élagage des arbres, et ce aux frais du propriétaire. De même, si des frondaisons sont susceptibles de causer des dommages aux réseaux électriques ou téléphoniques, les services d'EDF ou de France Telecom pourront faire procéder d'office à l'élagage après information des propriétaires.

Quelques conseils pour profiter de vos arbres en toute tranquillité :

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre.

Avant toute plantation, veillez à respecter :

- Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2 m.
- Une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres destinés à dépasser 2 m de hauteur.

MAIRIE
TI-KÊR

Chien en divagation

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'il est interdit de les laisser en divagation et qu'en cas d'accident, ils seront déclarés civilement responsables et passibles de sanctions. De plus, les chiens en divagation sont susceptibles d'être ramassés par la société Chenil Service, ceci dans les 24 heures. Le coût minimum, hors frais de gardiennage, est de 77 €. Merci de votre compréhension.



→ CPAM : une adresse postale unique pour tous vos courriers !

J'adresse tous mes courriers pour ma Caisse Primaire d'Assurance Maladie à son adresse postale unique si je dépends du régime général de sécurité sociale.

Je ne me pose plus de question, j'adresse tous mes courriers (transmission d'une attestation de salaire ou d'une déclaration d'accident du travail, demande de renseignement de formulaires...) quel que soit mon lieu de résidence dans le département à :

**CPAM des Côtes d'Armor
22024 Saint-Brieuc cedex 1**

Pensez à préciser votre numéro de sécurité sociale sur tout courrier adressé à la CPAM. Sans cette information, votre dossier ne peut être traité.

Cette adresse postale unique facilite vos démarches et présente de nombreux avantages :

- vous n'avez plus qu'une adresse à retenir pour correspondre avec les différents services de la CPAM,
- le traitement des courriers est amélioré,
- vos demandes sont centralisées et donc traitées plus rapidement.